

# Le PROJET d'ACCUEIL INDIVIDUALISE pour les élèves dont l'état de santé nécessite des adaptations dans l'établissement scolaire.

## Poursuite de la scolarité avec des traitements médicaux particuliers

Des dispositions sont prévues pour permettre aux enfants et adolescents dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements médicaux particuliers de poursuivre une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible.

### Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Un **projet d'accueil individualisé** permet de définir les adaptations nécessaires (aménagement d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins, etc.). Il est rédigé en concertation avec le médecin de l'Éducation nationale qui veille au respect du secret médical.

Le PAI est formalisé dans un document comportant **3 parties indispensables** :

- **Partie 1** : renseignements administratifs ;
- **Partie 2** : aménagements et adaptations, commune à toutes les situations et comprenant des éléments pédagogiques avec une description des aménagements à mettre en œuvre ;

Projet d'accueil individualisé : partie 1 et partie 2

[Partie 1 et 2 du PAI \(.pdf, 1.52 Mo\)](#)

*Ces deux premières parties sont remplies par le directeur d'école ou chef d'établissement et le médecin qui élabore le PAI et doivent être complétées par une partie 3.*

- **Partie 3** : partie standard ou spécifique pour chaque type de pathologie selon les besoins, comportant des éléments médicaux mais ne révélant pas le diagnostic et constituant la fiche CAT : « Conduite à tenir en cas d'urgence ».

*Cette 3<sup>e</sup> partie est remplie par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie. Elle peut être adressée avec l'accord des responsables légaux au médecin de l'éducation nationale, de PMI ou de la structure collective, sous format papier ou par messagerie sécurisée.*

Ces documents peuvent être remplis en format numérique.

Le tableau ci-dessous permet de faire correspondre les fiches numérotées de CAT en cas d'urgence à leur type de pathologie associé et les liens renvoyant vers les dites fiches.

<b>Correspondance fiche Conduite à tenir (CAT) : à remplir obligatoirement</b>	<b>Fiches pour les urgences de type...</b>	Document médical de liaison confidentiel* ( <i>à venir</i> ) : usage recommandé
<a href="#">Fiche standard</a>	Tout autre type de pathologie que ci-dessous	Document de liaison ( <i>à venir</i> )
<a href="#">Fiche spécifique n°01</a>	Troubles respiratoires - Asthme	Document de liaison ( <i>à venir</i> )
<a href="#">Fiche spécifique n° 02</a>	Réaction allergique	Document de liaison ( <i>à venir</i> )
<a href="#">Fiche spécifique n° 03a</a>	Régulation de la glycémie avec traitement par multi injection	Document de liaison ( <i>à venir</i> )
<a href="#">Fiche spécifique n° 03b</a>	Régulation de la glycémie avec traitement par pompe	Document de liaison ( <i>à venir</i> )
<a href="#">Fiche spécifique n° 04</a>	Crise convulsive	Document de liaison ( <i>à venir</i> )
<a href="#">Fiche spécifique n° 05</a>	Complications liées au traitement d'une pathologie de longue durée - Onco- hématologique	Document de liaison ( <i>à venir</i> )
<a href="#">Fiche spécifique n° 06</a>	Drépanocytose	Document de liaison ( <i>à venir</i> )

*\* Documents confidentiels de liaison entre médecins traitants spécialistes et médecins de l'éducation nationale disponibles si vous l'estimez nécessaire.*

Extrait du site EDUSCOL « la scolarisation des enfants malades ».